

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 mars 2024

Délibération ou arrêté n° 38

Date de convocation :
05/03/2024

Date d'affichage :
18/06/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

Demande de subvention au
Conseil Régional dans le
cadre de la redynamisation
des centres villes, centres-
bourgs pour l'aménagement
de l'espace de loisirs rue de
Pertain

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
17/06/2024

Et publication et notification
du 18/06/2024

L' an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

dans le cadre de la redynamisation des centres villes, centres bourgs, les travaux d'aménagement de l'espace de loisirs - rue de Pertain peuvent bénéficier de subventions. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Régional pour l'opération citée ci – dessus et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention Etat – DETR : 11 884 €
- Subvention du Conseil Départemental : 166 616,15 €
- Subvention du Département – Amendes de Police : 6 408,96 €
- Subvention du Conseil Régional : 213 930,55 €
- Subvention Leader Gal : 26 527,20 €
- Contribution MSE Les Kerles : 2 494,24 €
- Part revenant au maître d'ouvrage : 106 965,27 € (fonds propre)

Soit un total de 534 826,37 €.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Hauts-de-France afin d'obtenir sa participation financière au projet d'aménagement de l'espace de loisirs rue de Pertain (RCVCB) ;
- D'adopter le plan de financement ci-dessus ;
- De s'engager à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant du projet ;
- D'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Cette délibération annule et remplace celle enregistrée sous le n°372024 en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun – Merlin

Thierry Linéatte